

TARIFS TRANSPORT PUBLIC LOCAL

Les tarifs pour les courses de TPL ainsi que les tarifs réduits pour résidents / travailleurs / étudiants (RSL), tels qu'approuvés par le conseil régional, sont les suivants:

TIPOLOGIE DE BILLET	COUT (€)
Allée/Retour	11,00
Allée/Retour Junior*	8,00
Allée/Retour Baby **	3,00
Allée/Retour Invités locaux ***	5,00
Seule descente	9,00
Allée/Retour RSL	2,50
4 Allées/Retours (8 courses) au porteur RSL	8,00
10 Allées/Retours (20 courses) au porteur RSL	18,00
30 Allées/Retours (60 voyages) au porteur RSL	42,00
Abonnement 6 mois nominatif RSL	70,00
Abonnement annuel nominatif RSL	120,00
Enfants de moins de 8 ans gratuit	-
BILLETS POUR LES RESIDENTS	
	COUT (€)
Abonnement nominatif pour six mois	120,00
Abonnement nominatif annuel	200,00
Abonnement n°10 courses au porteur	20,00
Abonnement n°20 courses au porteur	40,00
Abonnement n°40 courses au porteur	80,00

* Junior: au 31/10, moins de 14 ans

** Baby: au 31/10, moins de 8 ans; gratuit s'il y a l'achat contextuel d'un billet adulte

*** billet subventionné pour la vente parmi les opérateurs touristiques qui travaillent près de la station au sommet

2. Pour que le statut de « travailleur » soit reconnu, une déclaration spécifique de l'employeur / du client du travail doit être présentée à la Société dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.

3. Pour la reconnaissance du statut de « résident », une déclaration doit être présentée à la Société par l'intéressé, accompagnée d'un document d'identité certifiant le lieu de résidence dans la commune de Ayas dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.

4. Pour que le statut d'étudiant soit reconnu, un certificat d'enregistrement doit être présenté à la Société par l'intéressé, accompagné d'une pièce d'identité attestant le lieu de résidence dans la commune de Ayas dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.